

Les dispositifs interrégionaux de soutien à la création et la diffusion du spectacle vivant



Synthèse des entretiens menés par
Vincent Lalanne, consultant

Juillet 2010



PLATE-FORME INTERRÉGIONALE
D'ÉCHANGE ET DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Les dispositifs interrégionaux de soutien à la création et à la diffusion du spectacle vivant

Synthèse des entretiens menés en juillet 2010 par Vincent Lalanne, consultant

SOMMAIRE

PRESENTATION DES DISPOSITIFS	<i>PAGE 2</i>
HISTORIQUE ET CONTEXTE	<i>PAGE 4</i>
ENJEUX ET MOTIVATIONS	<i>PAGE 5</i>
Les enjeux relationnels et partenariaux	
Les enjeux artistiques	
Les enjeux économiques	
Les enjeux territoriaux	
LES PARTENAIRES	<i>PAGE 7</i>
LES MODALITES ET LES EVOLUTIONS DES DISPOSITIFS	<i>PAGE 8</i>
Les six modalités de choix et d'expertise artistique	
Le principe de l'unanimité	
Le parrainage	
Le travail thématique et l'appel d'offre	
La concertation entre les services culturels des régions ou les opérateurs régionaux avec des programmeurs	
Un choix de l'opérateur à partir de proposition sur dossier	
L'expertise partagée du local au national avec minimum de trois lieux engagés sur un spectacle	
Les trois modalités d'action	
La présentation de spectacles lors de rencontres professionnelles	
La présentation de projets lors de rencontres professionnelles	
La proposition de spectacles en direct de la part d'opérateurs régionaux à destination des diffuseurs de leurs régions respectives	
EFFETS, CONTRAINTES ET LIMITES RENCONTREES DES DISPOSITIFS INTERREGIONAUX	<i>PAGE 11</i>
Les effets sur l'artistiques	
Les effets économiques	
Les contraintes du temps	
Les contraintes territoriales	
PRECONISATIONS - PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES DISPOSITIFS	<i>PAGE 13</i>

PRESENTATION DES DISPOSITIFS

Les entretiens ont porté sur six dispositifs interrégionaux :

« Parcours Croisés » porté par les cinq régions du Grand Est (Alsace, Lorraine, Champagne Ardenne, Bourgogne et Franche Comté) et subventionné par l'Association des Régions du Grand Est. Entretien avec Francis Gélén, directeur de l'Agence Culturelle d'Alsace.

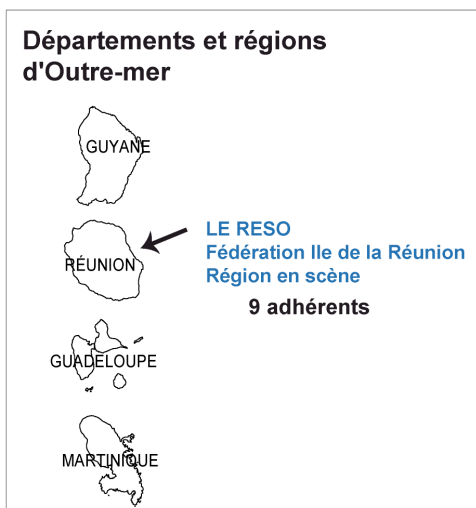
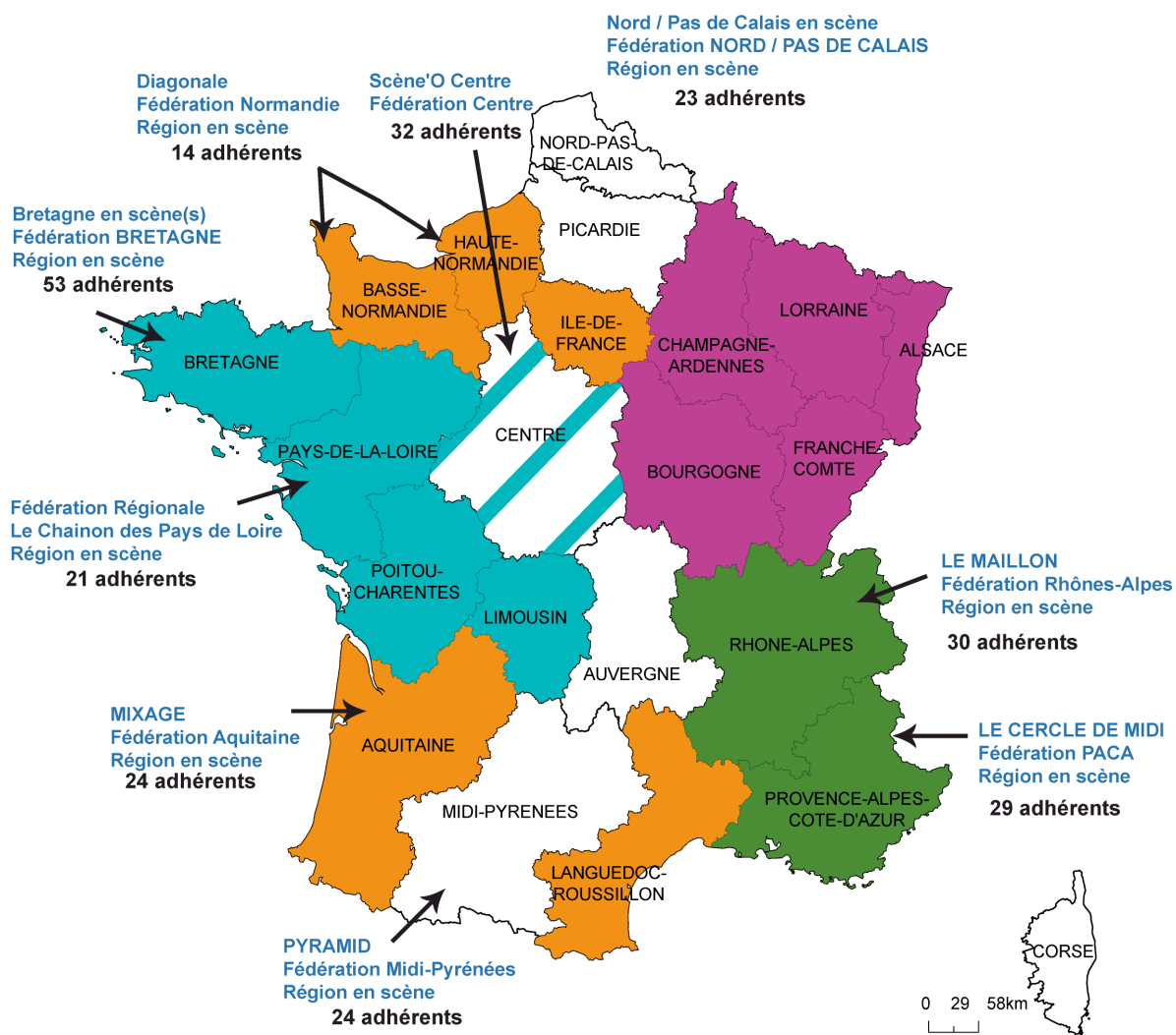
« Brouillons » porté par l'association « Quint'Est » qui réunit une trentaine de responsables de lieux de diffusion du Grand est. Entretien avec Anne Tanguy, directrice du théâtre d'Auxerre et Présidente de Quint'Est.

« Région(s) en scène(s) » porté par Le Chainon-Fédération des Nouveaux territoires des arts vivants, présent sur 9 régions (en interrégionalité sur Picardie et Nord Pas de Calais, et Aquitaine et Midi Pyrénées). Entretien avec Philippe Leclerc, directeur de Spectacle Vivant en Picardie.

« Rencontres à l'Ouest » : Projet de rencontre interrégionale porté par quatre régions du grand ouest : Poitou Charente, Bretagne, Limousin, et Pays de Loire. Entretien avec Jany Rouger, directeur de l'ARSV en Poitou Charente.

« Quand les régions s'en mêlent » porté par deux régions du Sud Est : Rhône Alpes et PACA et un opérateur : Les Hivernales Centre de développement Chorégraphique. Entretiens avec Delphine Tourneyre, chargée de mission à la Nacre, et avec Emmanuel Sérafini, directeur des Hivernales centre de Développement Chorégraphique.

« La charte de diffusion interrégionale » portée par l'ONDA et quatre organismes régionaux : ARCADI (Ile de France), OARA (Aquitaine), ODIA (Normandie) et Réseau en scène (Languedoc Roussillon). Entretiens avec Fabien Jannelle, directeur de l'ONDA et avec Joël Brouch, directeur de l'OARA



- Quand les régions s'en mêlent
- Charte de diffusion interrégionale
- Rencontre à l'Ouest
- Quint'Est - Grand Est

Source : Plate-Forme interrégionale d'échange et de coopération pour le développement culturel, septembre 2010.
Source cartographique : Artique

HISTORIQUE ET CONTEXTE

Premier constat, trois « régions » ne participent à aucun dispositif interrégional : l'Auvergne, la Corse et les DOM TOM.

L'ensemble de ces dispositifs est issu d'une double situation :

- La montée en puissance des régions dans les politiques culturelles à destination du spectacle vivant à partir de 2004 (alors que 20 régions métropolitaines françaises sont gagnées par Le Parti Socialiste sur 22). Elle s'est manifestée par un accroissement important de leurs budgets « culture ».
- La situation de crise du spectacle vivant du début des années 2000 marqué en 2003 par la Grève des intermittents du spectacle.

L'ONDA et les organismes régionaux spécialisés dans ce secteur se concertent alors pour réfléchir à de nouvelles formes de coopération interrégionales de soutien au spectacle vivant.

Les programmeurs des deuxième cercle (Théâtre de ville) et troisième cercle (« des acteurs professionnels, amateurs, associations, compagnies, collectivités publiques qui ont depuis des années une certaine habitude de la diffusion du spectacle vivant et parfois même de sa production » comme l'indique l'ARSV dans la présentation du projet Grand Ouest) commencent aussi à se rencontrer sur cette question qui touche deux points essentiels du spectacle vivant : la production et la diffusion.

Deux grandes catégories de dispositifs interrégionaux apparaissent qui ne s'excluent pas mais se conjuguent avec les réalités professionnelles et territoriales :

Les dispositifs qui s'intéressent d'abord aux questions de production : Quint'est, Rencontres à l'Ouest et qui sont des rendez vous autour de projets en recherche de co producteurs ou de pré acheteurs.

Les dispositifs qui se préoccupent surtout de la circulation des compagnies et des spectacles : La charte Interrégionale, Parcours Croisés, Quand les Régions s'en mêlent, Régions en Scènes, qui sont des rendez vous ou des outils (charte par exemple) mis à la disposition des programmeurs pour prendre connaissance et éventuellement participer à la diffusion de spectacle déjà créés.

ENJEUX ET MOTIVATIONS

« Nous pensons avoir identifié, une série de graves problèmes : le désordre, l'illisibilité, la rigidité des Labels qui ne créent aucune réalité de réseau ; la démultiplication des productions sans rapport avec les capacités d'accueil des lieux et sans recherche de circulation des œuvres ; l'émiettement des moyens ; la concurrence entre établissements ou entre ces derniers et les compagnies ; le contexte peu satisfaisant d'élaboration des œuvres ; la personnalisation excessive des projets et l'insuffisante mobilité des directeurs. Ce sont des dysfonctionnements qui conduisent à l'asphyxie actuelle. Il est urgent d'agir. » Rapport Latarjet Avril 2004.

Chacune des personnes questionnées a exprimé l'idée que ces actions interrégionales participent à cette urgence et à une régulation du marché du spectacle vivant. Cette affirmation, pour autant, leur paraît complexe et l'ambition démesurée au regard de ce qu'est toujours en France le marché du spectacle vivant : complexe, désordonné et extrêmement concurrentiel.

Il leur semble important d'explorer dans ce contexte où l'offre artistique est supérieure aux possibilités de diffusion, de nouvelles formes d'interventions, et de changer les modalités d'interventions, les formats de rencontres, les échelles territoriales...en accompagnant tout à la fois la présence et la mobilité des artistes de territoire à territoire, en rénovant et en améliorant la qualité des relations et des échanges entre artistes et diffuseurs en particulier sur les réseaux du 2^{ème} cercle, et pour certains du 3^{ème} cercle.

Les enjeux de ces nouvelles formes interrégionales d'intervention sont de quatre ordres : relationnels et partenariaux, artistiques, économiques, territoriaux.

Les enjeux relationnels et partenariaux

Les représentants de ces réseaux s'accordent sur des valeurs communes telles qu'on les retrouve dans la Charte Interrégionale : exigence artistique, création contemporaine, pratiques innovantes et émergentes, aménagement culturel du territoire, culture du réseau et du partenariat, réactivité des équipes, respect de l'accueil des compagnies.

Les enjeux relationnels peuvent s'exprimer entre les organismes régionaux et les directeurs programmeurs des lieux de diffusion en terme de connaissance, d'échange, de cooptation, voire de club pour certains soit dans un projet associatif (Quint'est, Le Chainon) ou autour de la signature commune d'une charte.

Réunir artistes, diffuseurs, programmeurs, médiateurs, décideurs et élus ne paraît pas toujours aller de soit pour échanger sur des questions de fonds portant sur des thèmes tant les intérêts pourtant convergents peuvent être cloisonnés et contradictoires. L'ensemble de ces dispositifs tente d'agir contre ces effets et veut rétablir un autre rapport entre artistes et diffuseurs, une nouvelle forme de démocratie culturelle disent certains.

L'enjeu principal de cette mise en relation qui touche surtout le lien artistes- diffuseurs est donc de construire de la connaissance entre ces acteurs et d'avancer sur des dénominateurs communs de travail et d'action.

Les enjeux artistiques :

Pour les compagnies, ces dispositifs interrégionaux sont la possibilité de franchir la marche de la sortie hors région d'origine, ou de retrouver une dynamique perdue de diffusion hors région. Ils concernent tout autant le projet ou le spectacle proposé ou présenté, qu'à terme, le projet artistique de la compagnie qui s'en retrouve questionné.

Construire cette nouvelle visibilité peut amener ainsi soit une avancée sur le projet artistique lui-même soit la mise en place de nouvelles stratégies de création.

Par exemple, avec la possibilité de présenter 14 fois leurs spectacles, les compagnies de danse qui participent au dispositif en Avignon « Quand les Régions s'en mêlent » se retrouvent dans une position rare d'une longue série qui leur permet de bonifier un travail souvent limité à très peu de représentations et donc de pouvoir le présenter à un grand nombre de programmeurs.

D'une autre façon la construction de co production entre artistes et responsables de lieux dans le projet Brouillons, qui s'appuie sur le parrainage des premiers par les seconds, renvoie très directement à cette question de stratégie

artistique qui s'inscrit dans le temps de cette relation (il peut y avoir plus d'un an de maturation entre la présentation d'un projet à Brouillons et sa création).

Ainsi, il s'agit bien pour tous de construire l'émergence artistique sur les territoires, qu'elle parte d'une écriture contemporaine ou pas, qu'elle participe au renouvellement des formes et des contenus qu'elle soit de formes légères ou plus lourdes.

Dans ces dynamiques interrégionales, l'impact de visibilité des projets présentés ou proposés va au-delà de ceux-ci. Il amène souvent dans le temps, sur deux-trois ans, voire plus longtemps encore, des propositions de diffusion ou de productions. La rencontre initiale qu'est le dispositif interrégional est alors le point de départ de nouvelles aventures pour les artistes.

Les enjeux économiques

Sauf dans le domaine du spectacle Jeune Public, les festivals de théâtre qui permettent à des programmateurs de voir en quelques jours plusieurs productions sont plus que rares, voire rien en dehors d'Avignon.

Force est de constater que la plupart des diffuseurs font au festival Avignon Off une partie de leur programmation. On estime que 1 000 programmateurs accrédités viennent y découvrir plus de 1000 spectacles (1077). Ce marché souvent décrié reste la principale force de visibilité du spectacle vivant en France.

Les dispositifs interrégionaux quant à eux agissent dans une logique de proximité géographique des partenaires qui trouvent là d'autres outils de solidarités et de moyens, sur des projets qu'ils peuvent ensemble économiquement produire ou accueillir. Au-delà des difficultés de déplacement au quotidien des programmateurs d'une région à une autre, ces rencontres permettent de rassembler sur un instant l'ensemble des acteurs concernés. Ces « marchés interrégionaux » qui réunissent entre 70 et 150 programmateurs établissent une nouvelle économie du spectacle vivant dont la jeunesse ne nous permet pas encore d'analyser les effets réels sur le marché.

Pour les artistes l'aventure avignonnaise reste financièrement très risquée et malgré l'intervention de certaines régions, rares sont les compagnies qui peuvent sereinement s'y lancer. Le fait d'être choisi dans le cadre de ces initiatives interrégionales est souvent l'expression de la part des programmateurs et des partenaires de la diffusion, d'une capacité économique et artistique des compagnies.

à entrer dans ce marché. C'est tout à la fois un critère mais aussi un enjeu qui s'exprimera à terme dans le développement ou pas de leur projet artistique dans cette dynamique interrégionale.

Les enjeux territoriaux

La plupart des compagnies qui ne peuvent compter sur leur seul territoire régional pour faire vivre leurs créations et leur travail reste mal identifiée des diffuseurs même dans les régions limitrophes de la leur. La dimension interrégionale de proximité pour certains (Grand Est, Grand Ouest, Sud Est, Sud Ouest) ou de dimension nationale pour la Charte Interrégionale renvoie à une autre lecture géographique des échanges artistiques. Ces échanges s'exonèrent du passage par Paris ou la région parisienne (nous y reviendrons) et d'Avignon.

Sur ces territoires suffisamment vastes, il est possible d'animer des réseaux et de créer des espaces de rencontres professionnelles sans trop de difficultés. Cela dépend aussi du nombre de lieux de diffusion (110 dans le Grand Est, certainement autant dans le grand Ouest...).

Ces régions partenaires, que ce soit au niveau de leurs institutions, de leurs opérateurs ou de leurs lieux de diffusion, inscrivent ainsi une nouvelle ambition : celle de renforcer la coopération interrégionale en matière de spectacle vivant. Cette ambition sera-t-elle suivie à l'avenir alors que les compétences et les moyens des collectivités territoriales sont remis en question par les réformes actuelles (territoriales et fiscales). ? C'est à cette épreuve que ces partenaires devront faire face pour prouver le bien fondé économique, stratégique de ces collaborations et en faire des axes politiques d'actions tel que cela existe déjà dans les 5 régions du Grand Est avec une modalité commune de soutien à la diffusion qui existait préalablement à Parcours Croisés. Cette démarche de symétrie des politiques culturelles régionales ne peut s'envisager que dans la construction de réciprocity interrégionales.

C'est un des enjeux importants de ces démarches qui mettent en relation des territoires régionaux très différents dans lesquels résident plus ou moins de compagnies et dans lesquels il y a aussi des différences notables en nombre et en genre de lieux de diffusion.

LES PARTENAIRES

Les partenaires de ces projets, tous confondus, sont :

Un partenaire national l'ONDA dont la position clairement affichée sur la Charte Interrégionale limite son action uniquement vers des opérateurs régionaux qui lui ressemblent (sic).

Des opérateurs régionaux qui n'ont pas attendu la signature de cette charte pour agir sur cette question de la diffusion interrégionale et qui, par l'intermédiaire des artistes qu'ils soutiennent, ont déjà des relations fortes avec des lieux de diffusion hors de leur région (OARA par exemple avec le dispositif : « Ces théâtres qui nous ressemblent, Ces théâtres qui nous rassemblent »).

Des opérateurs régionaux qui ne sont jamais intervenus sur cette question parce qu'historiquement ils étaient axés sur la formation, l'information et l'observation et qui se posent aujourd'hui les questions du spectacle vivant à partir de cette question de l'interrégionalité.

Des administrations régionales de la culture qui sont perçues soit comme des technocrates de la culture, soit comme des subventionneurs parmi d'autres subventionneurs et soit comme des partenaires ayant peu de facilité d'action immédiate.

Une association interrégionale de conseils régionaux qui a fait ses preuves sur d'autres champs (économique ou transport) mais qui ne reste que subventionneurs pour le projet du Grand Est.

Des associations de professionnels qui s'inscrivent dans un travail militant sur cette interrégionalité mais qui se regardent en chien de faïence (Quint'est et Régions en Scènes) car ils considèrent qu'ils ne sont ni sur les mêmes enjeux artistiques ni à destination des mêmes partenaires. Ces deux organisations ont la même caractéristique, à des échelles différentes. Elles regroupent par affinité des diffuseurs, soit par cooptation, soit par adhésion et expriment de fortes revendications professionnelles sur l'exigence artistique pour des objets différents : la co production pour Quint'est, la diffusion pour Régions en Scènes.

Un opérateur qui hésite sur l'accueil d'un projet interrégional porté par deux régions, sur la danse, lors du festival d'Avignon, qui ne lui permet pas de développer suffisamment ses fonds propres alors que les subventions publiques se raréfient.

Des Théâtres qui accueillent les différentes rencontres en s'impliquant.

Trois cercles qui se croisent sans se parler : le premier souvent invité, jamais là, le second qui a tous les honneurs de chacun des dispositifs et le troisième qui est soit décrié pour manque de professionnalisme soit l'espoir de nouvelles capacités de diffusion (« un nouveau marché novateur avec des valeurs et une réflexion sur les économies alternatives ! »).

Les artistes qui sont choisis pour être les véritables acteurs de ces dispositifs interrégionaux.

A part pour Parcours Croisés où le public est invité à venir voir les spectacles proposés, le public n'est pas un acteur de ces dispositifs bien qu'il en soit l'ultime destinataire.

LES MODALITES ET LES EVOLUTIONS DES DISPOSITIFS :

Les six modalités de choix et d'expertise artistique

Chaque dispositif a établi au regard de son histoire et de la construction de son partenariat des modalités différentes de choix et d'expertise artistique revendiquées par tous comme professionnelles :

Le principe de l'unanimité des choix pour les partenaires de la Charte interrégionale. Le groupe travaille sur un principe d'unanimité sur le choix des spectacles et sur un rapport de confiance. Chaque organisme fait ses propositions et les expose devant le collectif. S'il a été vu par tous et que tous sont d'accord le spectacle est « charté », sinon les avis sont croisés par mail et dans un deuxième temps le spectacle peut être « charté ».

Le parrainage pour les adhérents de Quint'est. Chaque projet est parrainé par deux responsables de lieux, membres du réseau. Le premier doit être obligatoirement coproducteur du projet et le second pré acheteur. Les projets sont majoritairement des projets d'artistes du grand Est (6) mais aussi d'autres régions françaises. Ils peuvent être issus de compagnies en résidence ou associées à un lieu membre du réseau. Les projets sont choisis à l'occasion d'une séance de travail au cours de laquelle sont réunis l'ensemble des membres de l'association.

Les projets de productions de spectacles ne sont pas proposés par les compagnies. Ils émanent du désir des directeurs et directrices adhérents de défendre des projets artistiques et de les faire partager. Pour être acceptés, les projets doivent être parrainés par deux membres de l'association issus de deux régions différentes. Les projets présentés seront créés au moins en janvier de l'année N+2 ; pour un « brouillon » présenté en novembre 2010, la première du spectacle aura lieu au minima au 1^{er} janvier 2012. Toutefois, en fonction du nombre de projets présentés, une exception peut être faite en acceptant que le projet puisse être présenté en décembre N+1. En cas de plus de 8 projets proposés, les critères de priorité sont les suivants : veiller à l'émergence vers l'interrégionale et vers l'Europe, veiller à prendre en compte des projets extérieurs au Grand Est, veiller à un équilibre des formes artistiques proposées.

« Le premier parrain est l'initiateur de la proposition faite à la compagnie de venir présenter son projet lors des Brouillons de Quint'est. A ce titre, il s'engage – au minimum – à réaliser une coproduction pour le projet artistique concerné. En outre, cette coproduction doit s'accompagner d'un préachat. Le second parrain (issu d'une autre région que le premier parrain) s'engage à réaliser au minimum un préachat de la production présentée. De plus, ils poursuivent l'accompagnement du projet de la compagnie en respectant leur engagement, en informant les autres membres de l'avancée du projet et en défendant le projet artistique concerné au sein de l'association Quint'est, et dans les instances professionnelles dans lesquelles ils participent, ou lors de tous contacts avec d'autres professionnels à l'intérieur ou à l'extérieur du réseau. Afin d'éviter toute ambiguïté, le parrain d'un projet ne peut pas être nommé impliqué dans la production artistique du projet qu'il soutient. » Extrait du texte cadre Parrainage des Brouillons 31 mai 2010.

Le travail thématique et l'appel d'offre :

Les partenaires de Rencontres à l'Ouest ont choisi deux thèmes pour construire leur projet :

Artistes et territoires ou comment un spectacle qui parle d'un territoire peut-il se diffuser ailleurs ? (est-ce un frein ?).

Nouveaux formats - nouvelles formes, sur la dimension de la relation au public (durée et implantation différente) ou sur la dimension interdisciplinaire ou comment les technologies de l'information et de la communication rencontrent le spectacle vivant.

Deux comités aux fonctions différentes travaillent sur ce projet :

- Un comité de sélection dans chacune des régions : il s'agit de comités techniques composés majoritairement de diffuseurs, qui portent la part de l'expertise. Ces comités sont organisés d'une manière propre à chacune des régions mais à partir de critères définis en commun : entrer dans une des deux thématiques proposées, pertinence de la démarche artistique du projet, nécessité pour le développement de la compagnie ou du groupe, d'être accompagné à une diffusion à l'interrégional. L'ensemble des choix est fait par les comités techniques de chaque Région. Pour respecter les choix faits par les comités techniques, ceux-ci doivent choisir plus de propositions que le nombre final imparti (5 projets en cours et 1 spectacle abouti) et hiérarchiser ces propositions. Un appel à projet a été établi par l'ARSV pour la région Poitou-Charentes.

- Un comité interrégional : il s'agit d'un comité de coordination et non de sélection, dans lequel ne siège aucun diffuseur. Le rôle du comité interrégional est juste de vérifier l'équilibre de la programmation, c'est-à-dire de veiller à la diversité des propositions et des disciplines (être vigilant en particulier sur la présence de projets « musique » pas très formatés à ce type de fonctionnement).

Une concertation entre les services culturels des régions ou les opérateurs avec des programmateurs pour Parcours croisés. Chacune des 5 régions présentes deux spectacles dont elle pense qu'ils sont susceptibles de séduire des programmateurs et d'obtenir ainsi de nouvelles perspectives de diffusion en dehors de leur territoire. Ces spectacles sont choisis à partir d'une concertation qui a abouti à une certaine uniformisation des critères entre les régions :

- Spectacles uniquement de théâtre et de danse ;
- Spectacles récemment créés ;
- Capacité de la compagnie à agir sur une autre région : administrateur et ressources propres suffisantes (concordance économique et artistique du projet présenté) ;
- Spectacles destinés à des théâtres de ville.

Chaque région effectue son choix selon des modalités qui lui sont propres. La mise en place d'une concertation croisée entre des programmateurs et le service culture de la région existe dans les 5 régions de façon plus ou moins formelle.

Un choix de l'opérateur à partir de proposition sur dossier pour Quand les régions s'en mêlent

Les agences régionales L'Arcade en Provence-Alpes-Côte d'Azur, et la NACRe en Rhône Alpes, ainsi que Réseau en scène en Languedoc Roussillon sont les interlocutrices directes des compagnies chorégraphiques :

Les Compagnies ont pu candidater à la manifestation en téléchargeant le dossier sur le site de l'agence de leur région en début d'année.

Les critères d'admission des compagnies :

- Les compagnies programmées doivent être prioritairement soutenues par l'Etat et la Région. ;
- Les compagnies doivent être en mesure d'assurer un suivi du projet et des perspectives qui en découlent, du fait de leur structuration professionnelle (administrateur, chargé de diffusion,...) ;
- La pièce chorégraphique doit être créée au moment de la candidature.

Jusqu'en 2009 c'était un comité artistique composé de trois experts (programmateurs) des trois partenaires (Hivernales, Rhône Alpes, PACA) qui faisait la programmation de Quand les Régions s'en mêlent.

Enfin, pour Régions en Scène, l'expertise est partagée du local au national avec minimum de trois lieux engagés sur un spectacle pour qu'il soit retenu dans le cadre de Régions en Scènes.

Les trois modalités d'action

On peut catégoriser les modes d'action en trois catégories :

1. La présentation de spectacles lors de rencontres professionnelles

Parcours croisés, Régions en scènes, quand les Régions s'en mêlent et une partie des Rencontres à l'Ouest sont des temps de présentation sur deux ou trois journées de spectacles créés nouvellement et présentés à des professionnels pour des diffusions en année N+1. Les compagnies y sont rémunérées au forfait et des moments de rencontres entre programmateurs et équipes artistiques sont ménagés entre les représentations.

Ces représentations peuvent être publiques (Parcours Croisés). Elles se déroulent sur des lieux scéniques partenaires de la manifestation, qui participent à la coordination de l'ensemble de la manifestation : promotion, accueil des artistes, des diffuseurs. Les partenaires participent à la promotion de cette rencontre professionnelle auprès des programmateurs, de leur territoire et selon le cas, organisent ou facilitent leur déplacement.

Pour « Quand les régions s'en mêlent » les compagnies rémunérées, logées et nourries, présentent pour 14 représentations leur spectacle lors du festival d'Avignon. Ce dispositif permet aux compagnies de roder sur 14 représentations un spectacle (ce qui est très rare en danse) et ce qui permet à une forme un peu fragile en début de festival, de trouver plus de solidité à la fin.

Enfin lors des présentations « Régions en scènes » un spectacle est choisi (?) pour être présenté lors du festival le Chainon Manquant à Figeac (le Monte charge). Ce même festival organise les possibilités de tournées des spectacles présentés : réunion de programmation en Région, suivi des artistes en année N, mais pas de suivi en N+1 et N+2 (absence d'observation).

2. La présentation de projets lors de rencontres professionnelles

Quint'est lors de « brouillons » organise des présentations conjointes de 20 minutes des projets par la compagnie et par le(s) lieu(x) parrain(s). Les projets présentés à l'automne 2009 seront créés en saisons 2010-2011 et 2011-2012. Les projets présentés à l'automne 2010 seront créés en saisons 2011-2012 et 2012-2013. Le dispositif Brouillons qui a lieu tous les ans à l'automne s'appuie ainsi sur le parrainage qui oblige les membres de l'association qui parrainent à se positionner soit sur de la co production soit sur du pré achat.

« Afin de présenter les projets dans les meilleures conditions possibles et dans le respect de la légalité du droit du travail, les deux « parrains » s'engagent à respecter (dans les modalités qu'ils choisiront d'utiliser) les points suivants :

- Etre présent physiquement lors de la présentation des brouillons ou en cas d'impossibilité majeure de déléguer une personne compétente ;
- Introduire par un mot d'accueil le projet avant la présentation du brouillon ;
- Allouer un cachet de 100€ brut par artiste à raison de deux maximums par compagnie ;
- Rembourser les frais de déplacement des deux artistes du siège de la compagnie jusqu'au lieu de présentation, au tarif en vigueur ;
- Prendre financièrement en charge les frais d'hébergement et de repas en favorisant la présence des artistes sur la durée totale des « brouillons », afin de faciliter l'échange entre les personnes présentes. » extrait du texte cadre du parrainage des Brouillons 31 mai 2010 ».

Ainsi 8 projets à la recherche de co production ou de pré achat sont présentés pour les trente diffuseurs membres de Quint'est et les programmateurs présents à Brouillons. (Pas d'étude sur les suites encore).

Les projets sont 2 à 3/8 des projets autour des arts de la manipulation (théâtre d'objet ou de marionnettes, le territoire étant particulièrement marqué par cet art).

Puis 2 à 3/8 sont des propositions de spectacles de théâtre contemporain.

1/8 est de la danse et 1/8 du théâtre musical.

Selon les modalités décrites plus haut Rencontre à l'ouest organise des présentations de projets à venir sur une durée de 20 minutes avec un échange avec la salle de 10 minutes. Les premières Rencontres à l'Ouest seront organisées les 8 et 9 novembre prochain à Niort.

3. La proposition de spectacles en direct de la part d'opérateurs régionaux à destination des diffuseurs de ces régions.

À partir d'une liste diffusée par l'ONDA et présentée lors des RIDA et par les opérateurs associés, l'organisme régional dont le spectacle est issu prend en charge tout ou partie du transport (de 50 à 100 %) des décors et de l'équipe.

Le spectacle est si possible diffusé en tournée (responsabilité du chargé de diffusion de la compagnie et de l'organisme régional d'origine sur la gestion des coûts de transport) obligatoirement dans des conditions professionnelles de diffusion (contrat de cession).

L'ONDA apporte une garantie financière sur le contrat de cession et les autres frais de 1/6^{ème} du budget si la compagnie à + de 150 000 € de subvention de l'Etat et de 1/4 du budget si elle à – de 150 000 € de subvention. L'ensemble des aides de l'ONDA et des organismes est versée au lieu de diffusion.

Pour l'ONDA c'est du redéploiement de ses moyens : les spectacles « chartés » deviennent prioritaires dans les spectacles soutenus par l'ONDA. Pour l'ONDA cette diffusion rejoint sa stratégie de diffusion de spectacles qui s'inscrivent plus dans un contexte territorial que dans des lieux isolés.

Pour les organismes c'est aussi du redéploiement mais cela occasionne des surcoûts liés à certaines diffusions importantes. Pour eux c'est aussi la possibilité de se constituer des relations de diffusion entre les organismes régionaux et les lieux de diffusion sur leurs territoires, mais aussi avec des diffuseurs d'autres régions.

EFFETS, CONTRAINTES ET LIMITES RENCONTREES DES DISPOSITIFS INTERREGIONAUX.

Chacune des personnes questionnées a indiqué que le dispositif dont elle avait la responsabilité était encore trop jeune pour en faire un bilan. C'est à l'horizon 2012-2013 qu'apparaîtront de véritables bilans de ces dispositifs interrégionaux. Néanmoins un certain nombre de points de bilan ont été abordés lors des entretiens qui concernent les enjeux décrits plus haut : relationnels et partenariaux, artistiques, économiques, territoriaux auxquels s'ajoute la question du temps.

Les effets artistiques

Pour ce qui concerne le soutien à la production :

La prise de risque semble possible de la part des coproducteurs et pré acheteurs sur certains spectacles (théâtre contemporain), qu'un théâtre seul ne prendrait pas mais que la dynamique du réseau permet de prendre en compte (solidarité). Elle peut s'accompagner de commandes d'auteur pour des artistes qui ne le feraient peut être pas sans ce soutien.

Pour ce qui concerne le soutien à la diffusion :

Un impact indéniable est exprimé par tous. Ces projets artistiques à travers ces dispositifs interrégionaux, outre qu'ils ont plus de visibilité, peuvent trouver d'autres voies d'expression dans la diffusion. Ce n'est pas seulement le spectacle qui est perçu mais aussi le projet et le répertoire de la compagnie.

Les effets économiques

De la coproduction interrégionale :

Un engagement financier qui met le projet en selle mais qui ne peut aller de paire qu'avec une vraie dynamique de coproduction et de résidence des lieux de création et de diffusion.

De la diffusion interrégionale :

Tous ces dispositifs sont excellents pour les compagnies qui peuvent trouver là une visibilité et des possibilités de diffusion qui peuvent aller jusqu'à plus de 100 dates pour certaines.

Mais la préparation des compagnies à ces rencontres doit se faire aussi sur des logiques économiques, voir commerciales... Y sont-elles préparées ?

Cette visibilité peut avoir trois effets positifs pour les compagnies comme indiqué pour « Parcours croisés »

1. la vente directe à l'issue de la présentation : elle concerne 50 % des spectacles présentés pour « Parcours Croisés » ;
2. le compagnonnage qui s'opère après entre des responsables de lieu et des artistes avec la possibilité de coproduction ou de préachat sur un autre spectacle. C'est l'intérêt pour la démarche artistique de la compagnie qui prime et s'inscrit alors dans le temps (2 des 4 compagnies alsaciennes sont entrées dans cette relation) ;
3. l'effet réseau qui fait acheter en N+2 un spectacle différent que celui vu, le programmeur connaît ainsi le travail de la compagnie par les présentations et garde le souvenir d'un travail qu'il va prendre en considération plus tard.

Dans des lieux parisiens ou de la petite couronne qui programment souvent en co réalisation la question se pose pour l'ONDA de la diffusion de spectacles chartés qui oblige les lieux à rentrer dans le droit chemin (contrat de cession) et coupe court aux tentatives de l'économie grise ou noire du spectacle vivant (FB).

Enfin s'il y a eu des difficultés au départ pour une région à sortir de l'argent pour un projet qui se déroule dans une autre région, cette question reste d'actualité au regard de la réforme territoriale.

Les baisses de subventions publiques renforcent la forte demande des compagnies vis-à-vis des lieux et donne à ces lieux et aux opérateurs régionaux de nouvelles responsabilités voire de nouvelles fragilités (?).

Les contraintes du temps

Tous les promoteurs de ces dispositifs reconnaissent qu'ils nécessitent dans leurs mises en place et dans leurs modes d'organisation plus de temps que d'autres projets. Cette contrainte est liée à deux impératifs : la dimension territoriale qui allonge les distances et donc réduit les possibilités de rencontre de visu, et la capacité des acteurs concernés à s'impliquer dans ces réseaux, qui s'intègre dans d'autres relations et croise ou ne croise pas d'autres

projets de coproduction et de diffusion. Cette contrainte de temps peut être liée aussi au fonctionnement de groupes qui travaillent sur le principe de l'unanimité.

Tous ceux qui organisent des rencontres travaillent à la facilitation de la mobilisation des programmeurs en croisant par exemple deux dispositifs sur une même période et un même lieu (Brouillons et Parcours Croisés), en s'inscrivant dans un festival national (Quand les Régions s'en mêlent). Mais personne n'a encore trouvé le bon rythme de ce genre de rencontres qui globalement réussissent à réunir suffisamment de programmeurs pour qu'elles soient renouvelées d'année en année. Mais pour tous, la rencontre entre les artistes et les diffuseurs reste encore difficile à organiser.

Pour ce qui est des suites à ces initiatives la question du phasage de la programmation du dispositif avec l'organisation des saisons reste essentielle. En effet il est plus facile de diffuser en N+1 ou N+2 des spectacles de danse ou de cirque qui rentrent dans un répertoire et qui sont souvent diffusés sur deux ou trois années, que de théâtre, dont la diffusion est souvent liée à la création et rarement la en N+1 voir jamais en N+2.

Ces démarches qui s'inscrivent dans le temps doivent permettre aux compagnies de construire des stratégies de travail sur plusieurs années à la condition qu'elles croisent les stratégies des lieux.

Les contraintes territoriales

- La friosité de certains lieux qui n'ont qu'une logique de diffusion et de présentation (Est) ;
- Emiettement et renfermement des diffuseurs (ouest) ;
- Marché de la diffusion du spectacle vivant fermé sur certaines régions (Rhône Alpes, PACA...);
- La spécificité de l'Île de France qui a, par ARCADI, un dispositif d'accueil de spectacles en IDF. En signant la charte cela a amené des aménagements de la charte spécialement pour les spectacles chartés programmés en Île de France. Ainsi pour Paris Intra muros : en théâtre le nombre minimum de représentations doit être de 10 et de 6 Extra Muros mais regroupés sur une même période. Sur ces conventions ARCADI est un cinquième signataire, avec l'ONDA, l'organisme de la région d'origine, l'artiste, et le lieu de diffusion ;
- Le positionnement des agences régionales (hors celles qui sont dans la charte) paraît être questionné, les liens avec les régions qui n'ont pas d'opérateur (Parcours Croisés), ou qui ont un opérateur-diffuseur en difficulté budgétaire (Quand les régions s'en mêlent) ou qui ont un opérateur dont ce n'est pas la mission ;
- Enfin la reconnaissance des acteurs sur le territoire et de leur capacité d'expertise est observée par tous. Qui a l'expertise professionnelle ? Les programmeurs, les opérateurs régionaux, les services régionaux ou départementaux, et y a-t-il une possibilité d'expertise croisée, partagée ?

La mauvaise perception du Chainon par le Ministère de la culture et par certains responsables de dispositifs interrégionaux lors des entretiens est soulevée. L'analyse qui en est faite par un de ses membres est que c'est une démarche pluridisciplinaire, qui concerne des lieux non subventionnés, qui n'a pas d'outil d'observation, et qui est perçue comme un réseau de « marché » (vente et organisation de tournées).

Pour conclure :

Ces dispositifs interrégionaux veulent se construire dans un changement de rapport aux compagnies de la part des responsables de lieux, avec une nouvelle vision territoriale qui prend tout autant en considération l'activité des compagnies régionales, de celles qui viennent du réseau et d'autres réseaux français, avec une vision partenariale et de partage sur la question artistique (expertise des professionnels), et enfin avec une vision de l'économie du spectacle vivant sur l'ensemble de la chaîne de la création et de la diffusion (revoir les cahiers des charges des résidences, de l'économie des projets, de l'économie de la compagnie, de la construction de son répertoire...).

PRECONISATIONS - PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES DISPOSITIFS

Evaluer les dispositifs, leurs suites en interne au réseau concerné et en externe sur les autres acteurs rencontrés.

Travailler à une dimension européenne de ces dispositifs que ce soit dans une relation institutionnelle (Euro régions) que dans une relation professionnelle entre programmeurs européens.

Faire évoluer les dispositifs interrégionaux sur des actions de formations des compagnies sur ces questions d'interrégionalité mais aussi et plus largement sur leurs stratégies (tutorat, coaching...)

Elaborer des pédagogies de la rencontre, pour nourrir ces actions transversales et faciliter les échanges entre artistes et professionnels. Travailler les relations entre les opérateurs initiateurs des démarches, les théâtres sur le partage des rôles dans cette relation interrégionale (mutualisation sur la production en particulier).

Pour les régions, sortir de leur territoire et construire des collaborations et des partenariats constructifs.

Quel financement à l'avenir sur ce type de projet de la part des régions (dans quel champ de compétence ?) Quelle évolution au regard de la baisse des budgets culture des collectivités territoriales ?

Tenir compte de l'évolution générationnelle des acteurs des réseaux : les personnes issues de l'éducation populaire sont en train de passer le flambeau à des professionnels issus de cursus universitaires.

PLATE-FORME INTERREGIONALE

D'ECHANGE ET DE COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT CULTUREL

C/O NACRe

50 cours de la République

69 100 VILLEURBANNE

tel : 06 73 73 84 53

mail : contact@pfi-culture.org

site : www.pfi-culture.org

Président : Gérard Authelain

Coordinateur : Stéphane Grosclaude

La Plate-forme interrégionale bénéficie du soutien du Ministère de la Culture et de la Communication



Elle bénéficie également du soutien des collectivités territoriales liées à chacun de ses membres